# Élections professionnelles
# du 3 au 10 décembre 2026

## La CAP des A+
## Cadres supérieurs de l'État

Depuis de nombreuses années, vous, administratrices et administrateurs de l'Etat, expertes et experts de haut niveau, ingénieures et ingénieurs, architectes et urbanistes de l'État, vous avez su apprécier l'action de la CFDT, qui est depuis 2017 la première organisation syndicale de France tous secteurs confondus.

### L'enjeu de votre vote : quel est le rôle de la CAP ?

La commission administrative paritaire des corps d'encadrement supérieur de notre pôle ministériel exerce ses compétences sur les cadres supérieurs titulaires. Chaque agent des corps concernés – IPEF, AE, AUE, IGADD – est « étiqueté » par l'administration comme dépendant d'une CAP ministérielle. Si vous êtes affectés au sein des services ministériels ou dans un établissement public sous tutelle MATTE, ou si vous êtes détaché en provenance du MATTE, notre CAP vous représente.

La loi de transformation de la fonction publique de 2019 a grandement amputé les prérogatives des CAP : alors qu'avant, elles émettaient un avis sur les mobilités et les promotions, elles sont cantonnées aujourd'hui à un rôle de commission disciplinaire – rarissime s'agissant de cadres supérieurs – et de recours dans certaines procédures. Depuis 2022, la CAP s'est réunie trois fois, pour son installation et pour deux demandes de révision de CREP.

Malgré ces prérogatives réduites, la CAP reste la seule instance à représenter spécifiquement les cadres supérieurs dans notre pôle ministériel, ce qui nous permet d'y aborder les sujets particuliers de notre niveau : mobilité, carrières, santé et qualité de vie au travail, sens de l'action publique, attractivité, rémunérations, etc.
Vos élus CFDT s'engage à vous accompagner dans vos démarches et recours, à veiller à l'équité de traitement, à la transparence des décisions et au respect de vos droits. Ils s'engagent aussi à utiliser la CAP comme une instance de dialogue avec l'administration et de portage des revendications des cadres supérieurs.

Pour encore plus de précisions sur le rôle de la CAP, vous pouvez consulter : CFDT - Les commissions administratives paritaires.



## La poursuite de la réforme de la haute fonction publique

Ces élections professionnelles 2026 interviennent dans une période de profonde réforme de la haute fonction publique, sans que vous, cadres supérieurs de l'État, ayez été réellement associés, alors que vous êtes les premiers concernés dans l'animation et la gestion de l'action publique. Le décret du 12 août 2025 a entériné la nouvelle organisation des corps d'ingénieurs de l'État, dont la corps des IPEF.

La nouvelle grille indiciaire des ingénieurs, déjà en vigueur chez les administrateurs de l'État, favorise grandement la progression des cadres détachés sur emplois fonctionnels – et donc occupant des fonctions de cadre dirigeant de haut niveau – au détriment des carrières d'experts scientifiques et techniques, qui sont pourtant cruciales dans l'action de nos ministères. Nous demandons l'extension du statut d'expert de haut niveau détaché sur emploi fonctionnel, qui permettra à davantage d'agents d'être reconnus par un avancement accéléré.

Nous demandons également l'alignement par le haut des rémunérations entre les différents corps du ministère, encore trop éloignées à fonctions égales. Les AUE, en particulier, doivent voir leur expérience avant le concours mieux valorisée et leurs grilles de rémunération – indiciaire et indemnitaire – portées au niveau des autres corps.

## La dégradation des fonctions d'encadrant et d'expertise au sein de la haute fonction publique

Alors que les transitions écologique, énergétique et sociale apparaissent désormais comme une nécessité et une urgence absolues, portées nos ministères (le cataclysmique été 2026 a achevé d'en convaincre la grande majorité de nos concitoyens), le besoin d'agents pour porter ces transitions est criant. En particulier, l'engagement, l'enthousiasme et les compétences de haut niveau de ses cadres supérieurs et experts sont indispensables à l'action publique dans ce domaine.

Au lieu de cela, nous vivons un quotidien sans cesse dégradé, fait d'urgences, d'incapacité à valoriser les compétences de vos équipes ou à recruter les compétences nécessaires, de priorité donnée à des contingences souvent futiles, etc. Notre situation nous expose de plus en plus à la pression hiérarchique, au stress, alors que vos marges de manœuvre, en termes de maintien des effectifs et des compétences collectives se rétrécissent. Il arrive même que notre mission se résume à justifier auprès de vos collaborateurs les coupes budgétaires, les "réorganisations" et les réductions d'effectifs.

Bref, notre situation de cadres supérieurs s'est dégradée et nous avons de fortes inquiétudes sur votre avenir professionnel et, surtout, sur le sens de nos missions d'encadrement ou d'expertise au service de la transition écologique et de l'aménagement du territoire.

## La CFDT : une fonction publique exemplaire basée sur des valeurs humaines

L'abnégation n'est pas une solution durable : il est important que vous apportiez votre voix à la CFDT qui saura, par sa force et sa volonté sincère de réforme, garantir que la haute fonction publique puisse rester garante d'une action publique au service de tous et respectueuse des droits et des biens communs dans tous les territoires. La CFDT a publié en 2025 son Manifeste pour la transition écologique juste (https://www.cfdt.fr/espace-documentaire/manifeste-pour-la-transition-ecologique-juste), qui place les travailleurs comme acteurs et accélérateurs de ces transitions.

Plus particulièrement sur les grands défis environnementaux, énergétiques, urbains, sécuritaires, alimentaires, sociaux portés par nos ministères, la CFDT a toujours porté très haut :

- Le rôle essentiel des formations (dont des formations scientifiques de haut niveau inhérentes au statut des ingénieurs et architectes), ne serait-ce que pour être en capacité de faire face aux intérêts privés et à leur puissant lobbying.

- La nécessité du dialogue social avec les représentants des cadres : sans ce dialogue social, comment redonner un cap sur nos missions, stabiliser les (ré)organisations et garantir des conditions de travail acceptables, faire l'évaluation préalable avant de "réformer", conforter l'intervention des services et des établissements publics dans leurs compétences techniques et scientifique, leur neutralité dans l'action au service du public ?

- L'humain est la priorité ! Avec l'intrusion massive du numérique et du télétravail dans le quotidien des cadres supérieurs, les relations au travail et le management des équipes ont été profondément modifiés : pour la CFDT l'exercice du droit à la déconnexion est indispensable pour garantir des conditions de travail acceptables et compatibles avec la vie de tout individu. Une approche offensive est également indispensable face à l'intelligence artificielle, qui doit rester un outil au service des agents et pas un prétexte à une nouvelle dégradation des conditions de travail.




- De même, la CFDT est pionnière pour porter la revendication de la récompense de l'engagement, particulièrement dans l'encadrement supérieur. Ainsi, dans la réforme en cours, la CFDT exige la transparence, par exemple, en rendant obligatoire et automatique les notifications annuelles d'IFSE et à chaque changement de situation (mobilité, promotions). La CFDT demande l'ouverture de véritables "comités de domaine" rénovés pour les rendre plus accessibles à tous en vue de reconnaître l'expérience, l'expertise et la spécialité, au service du développement des compétences collectives, mais surtout pour être un outil indispensable aux experts et cadres spécialisés dans un domaine pour leur permettre un bon déroulement de carrière.

## Pourquoi vous devez voter CFDT

Vos futurs représentants CFDT, femmes et hommes, sont des agents d'administrations et d'établissements publics avec des parcours et des statuts professionnels diversifiés vous garantissant la bonne prise en compte de toutes vos différentes missions d'encadrement et d'expertise du pôle ministériel. De plus, ils pourront s'appuyer sur l'expérience, la documentation et le partage d'analyses interministérielles de toute la confédération CFDT pour continuer à porter les solutions où la CFDT reste pionnière : les conditions de travail des cadres et des experts, tant dans leur position hiérarchique d'encadrement que dans leur fonction d'exécution particulièrement éprouvante et stressante en ces périodes difficiles. Nous avons besoin d'une haute fonction publique exemplaire sur les valeurs, sur la déontologie, en phase avec la société et à la hauteur des défis complexes que doit surmonter l'action publique de demain.




Aujourd'hui, la CFDT présente à vos suffrages des candidates et candidats dont vous avez la garantie qu'ils seront engagés dans le dialogue social pour la défense de vos intérêts conjugués à l'intérêt général, avec cette boussole des valeurs du Pacte de pouvoir de vivre que la CFDT veut appliquer du mieux pour défendre les cadres supérieurs sans exclure, ni les solutions pratiques aux soucis du quotidien, ni la politique des petits pas pour avancer dans la bonne direction.

| | | |
|---|---|---|
| 1. | **PELLETIER Antoine** | **IPEF – DRIHL** |
| 2. | **DUFEU Elodie** | **IPEF – VNF** |
| 3. | **PESKINE Hélène** | **AUE – CEREMA** |
| 4. | **HIRON Benoit** | **IPEF – CEREMA** |
| 5. | **LEPLAT Claire** | **AE – IGEDD** |
| 6. | **BAUDEMENT Stéphane** | **AUE – DDTM 29** |
| 7. | **RIPLEY Lancelot** | **IPEF – CD 26** |
| 8. | **FUCHS Frank** | **IPEF – IGN** |

Votre fidélité à la CFDT est une preuve de confiance et votre soutien nous oblige.

Retrouvez toutes nos publications sur notre site Internet **en 1 clic**




**Du 3 au 10 décembre, donnons-nous les moyens d'agir ! votons CFDT**